



Réunion en visioconférence du vendredi 26 mars 2021 (10h-11h30).

Sont présents : le SG, la DRH, le DRH adjoint, UNSA, AD, SNALC, CGTR, CFTC EPR, FEP CFDT, SGEN CFDT, SNPTES, SNE CSEN.

Peu d'éléments nouveaux à signaler, essentiellement des rappels. Vous pouvez vous référer aussi aux deux précédents compte-rendus. Voici la synthèse.

Point sanitaire : A Saint-Joseph les tests se sont révélés négatifs donc la fermeture de l'école n'a pas été nécessaire. Les tests salivaires sont bien reçus dans les écoles et les établissements. Les vaccins pour tous les enseignants vont être accessibles. La cellule de crise nationale est régulièrement consultée. Les personnels vulnérables vaccinés pourront-ils revenir au travail en présentiel ? Il n'y a pas de réponse à ce jour. Le système de signalement des cas ne change pas.

Le système des évictions doit être clarifié par l'ARS pour que tout le monde le comprenne (durée, isolement, cas contact, en famille...)

Les masques transparents pour les enseignants de maternelle sont en cours de distribution.

Organisation des réunions : c'est toujours la limite de 6 personnes qui prévaut (seule dérogation pour les conseils de discipline). On ne peut pas mettre de côté des participants ! On peut privilégier les visios (avec une connexion correcte) ou un mode hybride.

Personnels vulnérables : le SG a rappelé que dès que l'on a un certificat de vulnérabilité on doit rester chez soi et l'IEN doit examiner quel travail à distance peut être fait. Ensuite, les ASA sont exceptionnelles et sont accordées par lui-même que lorsque le supérieur hiérarchique apporte la preuve que le travail à distance n'est pas possible. Par ailleurs, pour les personnels en ASA il faut garder un lien social.

Restauration scolaire : la règle est inchangée mais il faut faire preuve, en fonction de la situation - places disponibles, de souplesse et de bon sens et s'assurer qu'il n'y ait pas de contamination.

Souffrance au travail : le rectorat travaille actuellement à ce sujet qui fait partie du Projet Stratégique Académique. Le côté bien-être et bonheur au travail sera mis en avant (par exemple : apprendre à être dans de bonnes conditions pour travailler et mettre de côté les choses néfastes).

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974